EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Magali GALLAIS à Cyril CINEUX, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à M. Guillaume VIMONT.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 sans laisser de pouvoir.
Jérôme GODARD quitte la séance pendant le débat de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Christian PORTEFAIX quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 29

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE LOUIS PASTEUR DE MARMILHAT

Dans le cadre de l'Atelier Public d'Architecture (APA), porté par l'association Notre Atelier Commun (NAC) conventionnée avec la Ville de Clermont-Ferrand, les enseignants du lycée Louis Pasteur de Marmilhat ont proposé à leurs élèves de BTS A. « Aménagements paysagers » d'entreprendre une action sur l'aménagement théorique de l'îlot central du quartier de la Gauthière.

À l'issue de la présentation de leur travail aux habitants, aux partenaires, et aux représentants de la Ville, les participants de l'APA ont trouvé opportun la réalisation d'un chantier pédagogique sur ce territoire. Les enseignants du lycée Louis Pasteur de Marmilhat ont ainsi sollicité la classe de BTS A, en proposant aux étudiants un projet d'aménagement de l'îlot central. Cette action est menée avec la volonté forte d'associer les habitants de la Gauthière, l'association NAC et les services de la Ville (DDSU, DU, DEP, DEP-TV).

Pour mettre en œuvre ce projet, le lycée Louis Pasteur de Marmilhat sollicite une aide financière d'un montant de 7 000 €, qui se décompose ainsi :

- 5 000 € correspondant au frais de location du matériel nécessaire au chantier (le montant pourra être revu en fonction des frais réels engagé par le lycée, sur présentation des justificatifs), pris en charge par la Direction de l'Urbanisme dans le cadre du budget alloué pour cette opération urbaine ;

- une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour soutenir le voyage d'études des étudiants, instruite par la Direction de Développement Social et Urbain.

Ce projet fait l'objet d'une convention de partenariat entre le Lycée Louis Pasteur de Marmilhat et la Ville de Clermont-Ferrand (cf. convention en annexe).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande de subvention exceptionnelle, tout en veillant au suivi des engagements financiers induits par ce chantier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, en accord avec votre commission :

- d'approuver le soutien à cette action en accordant une subvention exceptionnelle de 2000 € au Lycée Louis Pasteur de Marmilhat ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 novembre 2016

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET